

ROYAUME-UNI

1) VOLUME DE L'AIDE

1.1 Performances actuelles/récentes en termes de volume

APD nette en millions de USD (\$)	11 409
% du revenu national brut	0,43 %

Source : données préliminaires de 2008 du CAD de l'OCDE

Entre 2001 et 2006, l'APD du Royaume-Uni est passée de 4 581 millions de USD (équivalent à 0,32 % du RNB) à 12 460 millions de USD (0,51 % du RNB).

Elle a fortement chuté en 2007, à seulement 0,35% du RNB, en raison d'une forte baisse de l'allègement de la dette, mais elle a depuis augmentée de 24,5% en termes réels et de 0,06% par rapport au RNB en 2008.

1.2. Volume prévu à l'avenir

Le Royaume-Uni s'est engagé à attribuer une APD de 0,56% du RNB au budget de l'exercice 2010-2011 et 0,7 % du RNB d'ici à 2013. En ajustant les prévisions à l'impact de la récession actuelle, le CAD prévoit que le Royaume-Uni pourrait donner une APD de 14 243 millions de USD d'ici à 2010 (CAD 2009).

Les objectifs triennaux de dépenses les plus récents du Royaume-Uni envisagent des hausses de 11 % par an et ainsi des montants en USD plus importants que ceux du CAD. Étant donné que le volume d'allègement de dette a fortement chuté en 2007 et qu'il devrait rester faible, le RU devra accroître rapidement ses autres types d'aide pour atteindre ses objectifs en matière d'APD.

2) MÉCANISMES/ORGANISMES CLÉS

2.1 Structures et organismes

Department for International Development (DFID) (Ministère britannique pour le développement international)

Le DFID est un cabinet de ministre considéré comme distinct et représenté au Cabinet par le ministre du Développement international. Le DFID, qui assume à la fois une mission ministérielle (élaboration des politiques et position de chef de file à l'échelle de l'administration) et des fonctions d'exécution (acheminement de l'aide et conseil technique), est expressément investi d'un rôle de chef de file au niveau gouvernemental pour les questions liées au développement international. Le DFID administre la quasi-totalité de l'APD, avec un contrôle direct sur près de 84 % du total des décaissements (le reste représentant des flux comme le financement du FMI par le Trésor du Royaume-Uni). Si, sur le plan stratégique, la politique de développement est dirigée à partir des services centraux, le DFID considère qu'avec son réseau de 67 bureaux locaux, situés aux quatre coins du monde, ses activités sont « placées sous la conduite des pays, décentralisées et déléguées ». Les bureaux nationaux sont chargés

de répondre aux objectifs fixés au niveau des pays. Ils élaborent et exécutent le plan d'aide aux pays, tandis que le Chef de bureau est chargé de gérer une enveloppe de 7,5 millions £ par opération. (CAD 2006b, p. 55)

Capital for Development Group (CDC)

Le capital de la CDC appartient en totalité au DFID. Elle verse des petits montants d'APD pour aider les acteurs du secteur privé dans les pays en développement.

2.2 Politiques et documents clés

Loi sur le développement international de 2002(DFID 2002)

Cette Loi de 2002 définit la lutte contre la pauvreté comme l'objectif principal de l'aide au développement britannique, passant par le renforcement du développement durable ou la promotion du bien être de la population. Cette Loi régit les conditions d'aide humanitaire et au développement du Royaume-Uni, ainsi que les formes et conditions recouvertes par cette aide. Deux conditions doivent être remplies afin que le DFID puisse fournir l'aide au développement : a) l'aide doit être fournie en vue du renforcement du développement durable ou de l'amélioration du bien-être de la population ; b) le DFID doit être convaincu que l'aide sera susceptible de contribuer à la lutte contre la pauvreté. Ceci signifie que l'aide apportée par le Royaume-Uni doit avoir pour objectif principal la lutte contre la pauvreté (ce qui écarte par exemple toute aide liée) et que cette aide soit efficace. La Loi place le « développement durable » au centre de la politique d'aide du Royaume-Uni, et définit ce concept comme : « tout développement qu'il serait, d'après le ministre du Développement international, prudent d'avoir eu égard les bénéfices durables qu'il est susceptible de générer pour la population du pays vis-à-vis de laquelle il a été fourni ». Ceci signifie que le DFID peut promouvoir le développement en dehors d'un modèle restreint qui serait uniquement axé sur la croissance. De même, il peut promouvoir le développement en dehors d'un modèle restreint qui serait uniquement axé sur le revenu.

Livre blanc 2006 intitulé « Making Governance work for the Poor » (Pour une gouvernance porteuse auprès des pauvres) (DFID 2006a)

Le Livre blanc énonce les mesures prévues par le Royaume-Uni pour lutter contre la pauvreté mondiale au cours des cinq prochaines années. Il engage le Royaume-Uni à : accroître son budget de développement de 0,7 % par rapport au revenu national brut d'ici 2013 ; concentrer ses ressources sur les pays les plus pauvres – notamment l'Afrique sub-saharienne et l'Asie du sud – et travailler davantage dans les États fragiles ; et garantir que les politiques du Royaume-Uni plus larges soutiennent le développement. Le Livre blanc place la gouvernance au centre des activités Royaume-Uni en faveur du développement – « en se concentrant sur la création d'États capables et responsables vis-à-vis de leurs citoyens ». Il définit l'engagement pris de dépenser 50 % de toute l'aide bilatérale future pour les services publiques destinées aux populations pauvres, et les nouveaux principes cadres pour l'évaluation de la qualité des directives gouvernementale à appliquer en vue d'adapter l'aide apportée par le Royaume-Uni aux différents environnements des pays.

L'évolution de la philosophie du DFID peut être suivie à travers la consultation des procès-verbaux du Comité de gestion du DFID (www.dfid.gov.uk/aboutdfid/management-board/mbmeetingsindex.asp) et du Comité de développement du DFID (www.dfid.gov.uk/aboutdfid/dev-committee/dc.asp) qui

est responsable de l'orientation stratégique générale du DFID en matière de politique de développement.

3) PAYS BÉNÉFICIAIRES ET CRITÈRES D'ALLOCATION

3.1. Pays bénéficiaires

10 premiers pays bénéficiaires	Total des décaissements nationaux d'APD (en %)	Décaissements nationaux d'APD bilatérale (en %)	Millions de USD
Nigeria	22,2 %	30,5 %	2,657
Iraq	6,3 %	8,7 %	760
Inde	4,2 %	5,8 %	511
Afghanistan	1,9 %	2,6 %	233
Tanzanie Zambie	1,8 %	2,5 %	220
Soudan	1,7 %	2,3 %	206
Bangladesh	1,6 %	2,2 %	193
Pakistan	1,3 %	1,8 %	159
Ghana	1,2 %	1,7 %	145
Malawi	1,1 %	1,5 %	137

Source : CAD de l'OCDE, 2005-2006

NB : l'Iraq et le Nigeria ont reçu des niveaux anormalement élevés d'APD en 2005-06 en raison de l'annulation de leur dette.

Le nombre total des pays partenaires du DFID a chuté de 146 à 119 entre 1993-94 et 2003-04, principalement en raison de la rationalisation des pays bénéficiaires à revenus moyens. Par ailleurs, la part de l'aide bilatérale reçue par les 20 premiers bénéficiaires est passée de 69 % à 80 % pour cette même période (DAC, 2006b, p.30) Les dix premiers bénéficiaires figurant dans la liste ci-dessus, ont reçu 60 % de l'APD bilatérale du Royaume-Uni, en 2005-06.

Répartition selon les différents groupes de bénéficiaires (% des décaissements nationaux d'APD bilatérale) :

Pays les moins avancés	26,8 %
Autres pays à faibles revenus	52,8 %
Afrique sub-saharienne	62,1 %
Asie centrale et Asie du sud	16,3 %

Source : CAD de l'OCDE, 2005-2006

3.2. Critères d'allocation

3.2.1. Critères de présélection

Le DFID n'applique aucun critère de présélection pour l'éligibilité des pays.

3.2.2. Critères d'allocation

Depuis fin 2006, le DFID s'est fixé pour objectif d'attribuer au moins 90 % de ses ressources bilatérales aux Pays à faible revenu (PFR) sur la période 2005-2008. Dans le cadre de ces directives d'attribution, il envisage de concentrer le surcroît d'aide sur l'Afrique et l'Asie aux dépens de l'Amérique latine. Tout en privilégiant les pays pauvres, le DFID entend renforcer son engagement dans les États fragiles ou « orphelins », dont beaucoup sont en moins bonne voie d'atteindre les OMD (CAD 2006b, p. 30).

Le DFID a élaboré un modèle pour étayer la répartition de ses financements de sorte à maximiser l'impact sur la diminution de la pauvreté. Les deux différents éléments qui entrent en ligne de compte pour chaque pays sont : (i) le niveau de pauvreté ; (ii) l'efficacité probable de l'aide en tant que vecteur de réduction de la pauvreté. Cette dernière est estimée à partir des Évaluations de la Politique et des Institutions Nationales (EPIN), pondérées par le degré de vulnérabilité face aux chocs économiques. En plus de ces deux critères, le modèle tient compte des apports d'aide que chaque pays recevra vraisemblablement des autres donateurs (DFID 2005a). Il s'intéressera également davantage aux problèmes de gouvernance par rapport aux attributions futures et aux types d'aide, et, depuis 2006, il modifie son modèle en conséquence.

4) POLITIQUES D'AIDE

4.1. Concessionnalité

Le DFID apporte seulement des subventions, mais la CDC propose des prêts à des conditions libérales aux acteurs du secteur privé des pays en développement.

4.2. Types d'aide

Répartition des différents types d'APD (décaissements) :

	Millions de USD	% des décaissements nationaux d'APD bilatérale
Coopération technique autonome (décaissements)	1603	17,3 %
Aide budgétaire globale	642	6,9 %
Programmes et projets sectoriels (notamment coopération technique)	860	9,3 %
Actions concernant la dette	3 511	37,9 %
Aide alimentaire pour le développement	-	-
Autre aide en nature	-	-
Urgence et détresse (décaissements)	835	9,0 %

Source: CAD de l'OCDE, données de 2006

Le DFID estime qu'en 2006-07, la part de son programme bilatéral portant sur des activités de soutien budgétaire à l'appui de la lutte contre la pauvreté atteignait plus de 17 % (via des processus du Trésor central des bénéficiaires comme l'Aide budgétaire globale ou d'aides sectorielles) (DFID 2007a, page11), contre une moyenne du CAD de 2,3 % pour ses pays membres (DAC CRS database). Cette moyenne ne reflète cependant pas les variations considérables qui existent entre les pays. Au Mozambique, en Éthiopie, au Rwanda et en Tanzanie, plus de 73 % des dépenses du DFID liées au programme de pays sont effectuées à travers le PRBS (CAD 2006b, p. 71), mais ce chiffre n'est pas aussi élevé dans d'autres pays. Les scores de l'EPIP qui reflètent la qualité du cadre PFM (indicateur 2 de Paris) du pays ne sont pas directement liés à l'Appui budgétaire obtenu par le pays, malgré le fait que le risque fiduciaire est l'une des conditionnalités du DFID pour le PRBS. Par exemple, parmi les pays qui ont obtenu un score de 3,5 pour l'indicateur PFM susmentionné, 80 % de l'aide totale du Royaume-Uni au Rwanda était sous forme de PRBS, 72 % pour le Mozambique et d'autres pays n'ont pas du tout bénéficié du PRBS (voir CAD 2007a et 2007b). Le Royaume-Uni s'engage à fournir plus de 50 % de ses ressources

allouées au programme-pays sous forme de PRBS ou d'appui sectoriel d'ici à 2007/08 (DFID, 2005c).

Selon l'enquête de base de Paris et la méthodologie d'évaluation PPTE pour établir un Rapport général sur le pays, il existe des écarts importants dans la capacité du DFID à gérer sa Coopération technique (CT) d'une manière compatible avec les stratégies de développement nationales. Selon l'enquête de la Déclaration de Paris (Indicateur 4) pour les pays qui reçoivent plus de 15 millions de USD dans le cadre de la CT du DFID, on trouve les meilleures performances du DFID au Vietnam (100 % d'alignement) et en Tanzanie (93 %) tandis qu'elles sont très mauvaises dans d'autres pays (souvent même jusqu'à 12 %). Bien que le chapitre introductif de Paris attire l'attention sur le fait que l'application des définitions de la CT n'était pas uniforme (CAD 2007a, p. 22-23), les scores PPTE-Rapport général sur le pays reflétaient également les écarts, qui sont très importants. Le DFID indique que « l'amélioration de l'aide technique est un domaine dans lequel le DFID doit encore fournir beaucoup d'efforts » (DFID, 2006b), même si des objectifs explicites n'ont pas été adoptés à l'échelle de l'agence en dehors de Paris.

4.3. Canaux d'assistance

En 2006, le Royaume-Uni a alloué environ 30 % de son APD à travers des organisations multilatérales dont 40 % affectés à la CE, 15 % aux agences de l'ONU et 26 % à la banque mondiale (OCDE-CAD, données 2006). En 2005-06, environ 7,5 % des ressources du DFID allouées aux programmes bilatéraux ont été canalisées à travers les ONG (CAD 2007, tableau 18).

L'engagement du DFID dans l'aide budgétaire est « élevé », ce qui signifie qu'une part relativement importante est administrée via les budgets et les systèmes des pays bénéficiaires. En tant que membre de l'UE, le Royaume-Uni a signé en 2005 des engagements à Paris, selon lesquels 50 % de l'aide bilatérale doit être apportée par l'intermédiaire des systèmes nationaux.

En outre, le DFID s'engage à obtenir que la totalité de son aide soit intégrée aux budgets nationaux d'ici 2010 (DFID 2006b, p. 6). Il existe une légère différence entre utiliser des systèmes nationaux pour canaliser l'aide et s'assurer que l'aide est intégrée « au budget ». Dans le premier cas, il s'agira d'utiliser le PFM et les systèmes de passation des marchés locaux tandis que dans le deuxième cas, il est davantage question d'information/comptabilisation.

La quasi-totalité de l'aide britannique passe par le budget en Éthiopie, en Ouganda, en Sierra Leone et en Zambie. Ces pays enregistrent le meilleur score pour l'indicateur correspondant dans l'enquête PRC PPTE.

4.4. Secteurs et projets

Secteur	% de l'APD bilatérale (engagements)
Infrastructure administrative et sociale	30,5 %
dont : Éducation	4,9 %
Santé	4,6 %
Population	3,3 %
Alimentation en eau et assainissement	0,6 %

Secteur	% de l'APD bilatérale (engagements)
Gouvernement et société civile	15,8 %
Infrastructure économique	2,4 %
Dont : Transport et communications	0,8 %
Énergie	0,9 %
Production	2,9 %
Dont : Secteur primaire	1,6 %
Secteur secondaire	0,7 %
Secteur tertiaire	0,6 %
Infrastructure multisectorielle	1,7 %

Source : OCDE 2007, données de 2006.

Sur le plan sectoriel, le DFID n'a pas l'habitude de se fixer des objectifs, mais il a tendance à mettre l'accent sur les secteurs sociaux. Dans la lignée de l'intensification de l'engagement du DFID dans les États fragiles et en faveur de l'éducation de base à l'appui de la réalisation des OMD, une attention grandissante est désormais accordée au sous-secteur de « l'administration et de la société civile ». Au fil de la décennie écoulée, les concours en faveur des infrastructures et services économiques ont fléchi en pourcentage de l'APD (même s'ils ont augmenté en termes réels), et se situaient en 2003-04 à un niveau inférieur à la moyenne du CAD ; la part de l'APD allant aux secteurs productifs a également diminué même si elle reste égale à la moyenne du CAD pour 2003-04 (CAD 2006b, p. 13). Le Livre blanc de 2006 fait mention d'un engagement consistant à octroyer au moins 50 % de toute l'aide bilatérale future aux services publics pour les populations pauvres.

Par ailleurs, le DFID s'engage à accroître ses dépenses liées à l'aide commerciale à 100 millions de livres par an d'ici 2010 (www.dfid.gov.uk/aboutdfid/organisation/aidfortradeqa.asp). De même, en 2007, le DFID a constitué un nouveau « Fonds pour la gouvernance et la transparence » établi à 100 millions de livres affecté au renforcement de la capacité de la société civile et des médias à aider les citoyens à demander des comptes à leurs gouvernements.

En tant que membre du groupe Nordic+ de donateurs du même bord, le DFID visera à participer activement avec les États partenaires dans un maximum de trois secteurs. Cette implication active dans les secteurs est envisagée sur au moins 5-7 ans ou un minimum de 2 cycles SRP (Nordic+ 2005).

La part de l'aide du DFID ayant directement trait aux processus CSLP a beaucoup augmenté depuis 2000 et représentait 90 à 100 % de l'aide dans un grand nombre de pays d'Afrique en 2003 (CAD 2006b, p. 70). Cette démarche s'appuie sur une évaluation indépendante effectuée par les gouvernements des pays bénéficiaires (évaluation PPTE-Rapport général sur le pays), dans la mesure où le DFID enregistre le meilleur score de tous les bailleurs de fonds en matière d'alignement et de disposition à financer le CSLP, 7 des 12 pays lui accordant la meilleure note.

4.5. Flexibilité

La formule d'attribution du DFID prend en compte la vulnérabilité face aux chocs et attribue davantage de fonds à des pays plus vulnérables. Le DFID créé également des réserves pour éventualités dans les programmes régionaux et nationaux afin de permettre une utilisation souple. Un fonds global pour éventualités peut être utilisé pour mettre à disposition une aide budgétaire supplémentaire ou une aide d'urgence (DFID, 2003). Le budget public bénéficie parfois d'un soutien budgétaire à l'appui de

la lutte contre la pauvreté entièrement souple, même s'il est arrivé occasionnellement qu'il soit préaffecté à des secteurs particuliers. Les pouvoirs publics des pays bénéficiaires (évaluation PPTE-Rapport général sur le pays) évaluent également la flexibilité du DFID, les meilleures notes étant accordées par le Malawi, le Guyana, le Rwanda et la Sierra Leone.

4.6. Prévisibilité

Le DFID peut établir pour chaque division et département des budgets triennaux à horizon mobile et conclure avec ses pays partenaires, comme c'est le cas assez fréquemment, des accords triennaux. Il s'engage également à mettre à la disposition du public, à travers son rapport annuel, tous les décaissements liés au PBRS pour l'exercice (en comparant les décaissements réels aux prévisions et justifiant toute divergence) et les engagements pris pour les trois ans à venir (DFID 2005c). Le DFID envisage désormais des accords à plus long terme avec des pays qui se sont engagés à combattre la pauvreté et à respecter des principes de bonne gouvernance ; il a déjà signé des accords de partenariat sur dix ans avec le Sierra Leone, le Rwanda et l'Afghanistan (CAD 2006b, p. 13).

Le Comité de développement du DFID vient d'admettre que « la méthode par défaut en matière d'aide doit être des Accords de partenariat au développement (APD) de 10 ans au niveau du pays » (voir www.dfid.gov.uk/aboutdfid/dev-committee/dcmeeting11july06.asp). Toutefois, il demeure actuellement encore plusieurs pays dans lesquels la planification pluriannuelle n'est pas une réalité.

Les futurs engagements liés au soutien budgétaire à l'appui de la lutte contre la pauvreté (pendant les deuxième et troisième années du programme cadre de dépense à moyen terme et les années suivantes) sont constitués de deux éléments :

- un élément principal constitué de l'aide proposée qui variera uniquement si les engagements pris dans le cadre d'un partenariat ne sont pas respectés ;
- un élément indicatif qui ne fait pas partie de l'aide engagée.

Le décaissement complet devrait avoir lieu dans les six premiers mois de l'exercice budgétaire du pays partenaire, même si dans des environnements à risque élevé deux décaissements peuvent être prévus (DFID 2006c, p. 14).

Selon les gouvernements des pays bénéficiaires (évaluation PPTE-Rapport général sur le pays), l'Éthiopie, la Gambie et la Sierra Leone peuvent servir d'exemple pour les meilleures pratiques en matière d'engagements pluriannuels et de décaissements correspondant aux nantissements prévus pour l'exercice budgétaire visé. Une fois de plus, il doit sans doute exister un lien étroit entre le montant de l'aide du programme, l'aide budgétisée et la prévisibilité (voir Indicateur 7 de Paris pour le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda, où respectivement 83 %, 97 % et 86 % de l'aide est inscrite au budget).

4.7. Conditionnalité

Selon la nouvelle politique britannique sur la conditionnalité, le Royaume-Uni ne devrait pas faire dépendre son aide de l'adoption de telle ou telle décision par les gouvernements partenaires ni tenter d'imposer ses choix (notamment dans des domaines sensibles comme les privatisations ou encore la libéralisation des échanges) (DFID 2005d et CAD 2006b, p.69). Le DFID devrait plutôt convenir avec ses partenaires des mesures à prendre concernant (DFID 2005d, p.1) :

- la lutte contre la pauvreté et les OMD ;
- le respect des droits de l'homme et d'autres obligations internationales ;

- le renforcement de la gestion des finances publiques et l'obligation de rendre des comptes.

Le DFID devra définir avec eux des points de référence pour évaluer les engagements pris vis-à-vis de ces trois éléments, et pourra décider de retirer son aide si les engagements pris n'ont pas été respectés (comme ce fut le cas en Éthiopie en 2005), même si, en règle générale, le retrait est davantage décidé pour les exercices budgétaires futurs plutôt que pour les exercices en cours. Selon les pays bénéficiaires (évaluation PPTE-Rapport général sur le pays), cela a été exprimé sous forme de conditions appliquées plutôt avec indulgence, en respectant uniquement les délais des décaissements minimaux liés aux conditionnalités.

4.8. Dialogue politique

En raison de la part élevée de l'aide budgétaire, le DFID tend à jouer un rôle important dans les débats politiques au niveau national, y compris via des groupes d'aide budgétaire multi-donateurs, etc. Cela est confirmé par les positions des pays bénéficiaires issus de l'évaluation PPTE-Rapport général sur le pays. La politique du DFID se veut de supporter des programmes nationaux indépendamment des autres donateurs (voir 4,7 ci-dessus) et de conclure des ententes mixtes uniquement avec d'autres donateurs ayant une approche de la conditionnalité similaire, même si le récent Livre blanc révèle une tendance du DFID à participer à des ententes multi-donateurs pourvus d'une conditionnalité considérable et qu'il serait nécessaire de prendre davantage de mesures pour freiner cette tendance. Si un programme du FMI ou de la Banque mondiale est suspendu, retardé ou annulé, le DFID ne retirera pas automatiquement les fonds, mais il évaluera la situation par rapport à ses propres points de référence (DFID 2006c). Selon les pays bénéficiaires (évaluation PPTE-Rapport général sur le pays), la manière dont cette « liberté » est exercée varie beaucoup d'un pays à l'autre, les meilleures notes étant données par la Gambie et le Guyana.

5) PROCÉDURES D'AIDE

La plupart des procédures du DFID sont énoncées dans son « Livre Bleu » (DFID 2005e)

5.1 Conditions préalables

Le cycle de programmation du DFID s'articule autour des Plans d'aide aux pays (PAP). Ces plans décrivent comment le DFID compte contribuer à la réalisation des OMD, en fonction du DSRP du pays partenaire respectif. Ils comprennent un cadre permettant l'évaluation annuelle des performances du DFID dans la mise en œuvre du plan. Il est prévu de revoir intégralement ces Plans d'aide aux pays tous les trois à quatre ans (DFID 2007).

L'ouverture d'un compte à la Banque centrale ou banque primaire pour le transfert des fonds sur le compte de l'Ordonnateur Trésorier ; la délivrance de spécimen de signature pour les personnes autorisées à valider la demande de paiement. Le DFID n'exige pas des fonds de contrepartie. D'après l'enquête de Paris, les cellules d'exécution des projets (CEP) sont très rares dans les principaux pays auxquels le DFID fournit une aide budgétaire. Aucun rapport-pays de l'enquête de Paris n'a

signalé que le Royaume-Uni compte plus de 5 CEP dans un même pays. Les bénéficiaires (évaluation PPTE-Rapport général sur le pays) estiment que, dans la plupart des pays, il n'existe qu'un nombre réduit de conditions préalables à remplir. Généralement, ces conditions ne retardent pas considérablement les décaissements.

5.2 Méthodes de décaissement

En ce qui concerne l'aide hors programme, le DFID, en règle générale fournit uniquement des financements remboursables. La seule exception à cette règle est le financement des ONG, pour lesquelles il considère qu'elles ne disposent pas de liquidités suffisantes pour assurer le paiement initial des coûts.

5.3 Procédures de décaissement

Le DFID s'engage à fournir des informations aux bénéficiaires concernant les plans de décaissement (y compris un phasage interannuel) pour l'exercice budgétaire à venir, sous une forme et à un moment appropriés pour la finalisation de leur budget. Il vise un décaissement de l'intégralité du soutien budgétaire à l'appui de la lutte contre la pauvreté dans les six premiers mois de l'exercice budgétaire du bénéficiaire.

Le Royaume-Uni utilise de plus en plus les systèmes de gestion financière des projets des pays bénéficiaires, comme l'a souligné l'indicateur 5a de l'enquête de Paris. L'Éthiopie, l'Afghanistan et le Bangladesh sont des exemples en matière de bonnes pratiques. Dans ces pays, le DFID canalise entièrement son aide à travers les systèmes nationaux de gestion financière des projets. D'après l'auto évaluation des pays bénéficiaires (évaluation PPTE-Rapport général sur le pays), les procédures liées au décaissement sont en moyenne peu nombreuses, avec quelques exceptions.

5.4 Procédures de passation de marchés

Depuis le 1^{er} avril 2001, l'ensemble des activités d'aide au développement du Royaume-Uni a été délié (selon la Loi sur le développement international de 2002, toute aide liée du Royaume-Uni est illégale). L'indicateur 8 de Paris confirme que le DFID a levé les conditionnalités sur toute son aide. Dans la lignée des Directives européennes en matière de marchés publics, le DFID doit faire connaître toutes les activités attendues, supérieures au plafond établi à 93 738 £ (à compter de décembre 2006), en passant un Avis de Marché dans le Supplément au Journal officiel de l'Union Européenne (JOUE). Les projets légaux et l'allégement d'urgence constituent notamment des exceptions à cette clause. (www.dfid.gov.uk/procurement/complaints.asp).

Les enseignements liés à l'utilisation des systèmes de passation des marchés des pays bénéficiaires (indicateur 5b de « Paris ») reflètent dans une grande mesure les leçons tirées de l'indicateur 5a (voir section 5.3). L'évaluation PPTE-Rapport général sur le pays permet de se rendre compte que les délais accordés pour la passation des marchés continuent à poser problème dans certains pays bénéficiaires.

5.5 Coordination

Le DFID a approuvé la Déclaration de Paris en 2005 et le Plan d'action de l'UE pour l'harmonisation, en novembre 2004 (CAD 2006 b, p. 68). Par ailleurs, le DFID a signé des attentes pour des fonds communs (« basket funds ») et a mis en place des mécanismes de financement communs dans un certain nombre de pays. Il a également souhaité participer à des stratégies d'aide conjointes (en remplaçant sa propre

Stratégie d'aide aux pays) par ex. en Tanzanie. Il a également participé à un partenariat occulte (ou « coopération déléguée ») comme avec la France dans le secteur de l'éducation au Niger. En tant que membre de l'UE, le Royaume-Uni s'est engagée, à Paris en 2005, à réduire de moitié le nombre de missions non coordonnées.

La plupart des exemples du paragraphe précédent sont des applications des principes convenus par le groupe dit « Nordic+ » de donateurs, dont le Royaume-Uni est membre. Avec ce groupe de pays, le RU est convenu de nombreux documents sur l'harmonisation, tels que les directives sur la coopération déléguée et sur la division des tâches (Nordic+ 2005, 2006).

Les indicateurs 10a et 10b de Paris rendent compte des missions conjointes sur le terrain et des travaux analytiques communs sur les pays. En examinant les données spécifiques sur les pays bénéficiaires (CAD 2007b), on observe peu de phénomènes réguliers. Dans certains pays (Vietnam) tout est fait conjointement tandis que dans d'autres, seulement 11 % des missions sont conjointes ou 43 % des travaux analytiques sont communs. Cette importante variabilité est relevée par l'auto évaluation des pays bénéficiaires (évaluation PPTTE-Rapport général sur le pays).

Sources clés : *(toutes les sources Internet ont été consultées en octobre 2008)*

CAD (2006) « Premières conclusions de l'Enquête 2006 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris », Comité d'aide au développement, OCDE, consulté sur : <http://www.oecd.org/dataoecd/58/28/39112140.pdf>

CAD (2007a) « Coopération pour le développement – Rapport 2007 », Comité d'aide au développement, OCDE, consulté sur : <http://titania.sourceoecd.org/vl=17101592/cl=12/nw=1/rpsv/dac/index.htm>

CAD (2007b) « Simulation du volume net de l'APD des Membres du CAD de 2007 à 2010 », Comité d'aide au développement, OCDE, consulté sur : <http://www.oecd.org/dataoecd/57/30/35320618.pdf>

CAD (2008) « Communiqué de presse : chiffres initiaux de l'APD 2007 », Comité d'aide au développement, OCDE, consulté sur : http://www.oecd.org/document/8/0,3343,en_2649_33721_40381960_1_1_1_1,00.htm

CAD (2006b) : « Revue par les pairs, Royaume-Uni –Comité d'aide au développement », consulté sur www.oecd.org/dataoecd/54/57/37010997.pdf

DFID (2002) : « Loi sur le Développement international », consulté sur www.dfid.gov.uk/aboutdfid/devact2002overview.asp

DFID (2003) : « Revue stratégique des priorités en matière d'allocation des ressources », DFID, Londres.

DFID (2005a) : « Guide du Modèle d'allocation des ressources du DFID », DFID, Londres.

DFID (2005b) : « Statistiques du DFID sur le Développement international », consulté sur www.dfid.gov.uk/pubs/files/sid2006/contents.asp

DFID (2005c) : « Déclaration des engagements du DFID pour le Forum de haut niveau de Paris », consulté sur www.dfid.gov.uk/pubs/files/dfid-dac-mar05.pdf

DFID (2005d) : « Partenariats pour la lutte contre la pauvreté : redéfinition des conditionnalités », consulté sur www.dfid.gov.uk/pubs/files/conditionality.pdf

DFID (2005e) : « Livre bleu : Guide des Règles et Outils essentiels du DFID », consulté sur www.dfid.gov.uk/pubs/files/blue-book.pdf

DFID (2006a) : « Livre blanc 2006– Mettre la gouvernance au service des pauvres », consulté sur <http://www.dfid.gov.uk/pubs/files/whitepaper2006/wp2006foreword-preface-section1.pdf>

DFID (2006b) : « Plan d'action à moyen terme du DFID en matière d'efficacité de l'aide : notre réponse à la Déclaration de Paris », consulté sur <http://www.oecd.org/dataoecd/52/49/33666933.pdf>

DFID (2006c) : « Application de la nouvelle politique du DFID en matière de conditionnalités », consulté sur www.dfid.gov.uk/pubs/files/draft-implementing-conditionality.pdf

DFID (2007a) « Statistiques du DFID sur le développement international 2007 », consulté sur <http://www.dfid.gov.uk/pubs/files/sid2007/sid07-full-version.pdf>